



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **3 novembre 2014**

Délibération n° 2014-0432

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Aide à la primo-accession abordable : Plan 3A - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Madame la Conseillère Panassier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : vendredi 24 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Compte-rendu affiché le : mercredi 5 novembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Berthilier, Blache, Blachier, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, M. Rabehi, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Sellès, Mme Servien, MM. Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Vesco (pouvoir à Mme Gailliot), Mmes Baume, Berra (pouvoir à M. Bérat), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Rantonnet (pouvoir à Mme Reynard), Mme Sarselli (pouvoir à M. Barret).

Conseil de communauté du 3 novembre 2014**Délibération n° 2014-0432**

commission principale : urbanisme

objet : **Aide à la primo-accession abordable : Plan 3A - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 octobre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon a mis en place, par délibération n° 2013-3947 du Conseil du 27 mai 2013, un dispositif expérimental appelé Plan 3A, visant à soutenir l'accès abordable par un double mécanisme :

- une labellisation des opérations immobilières contenant au moins 2 logements répondant aux critères de prix abordable définis par la Communauté urbaine,

- l'octroi d'une prime à l'accès pour les ménages primo-accédants sous plafonds de ressources, achetant un logement collectif neuf à prix abordable (3 000 € pour les ménages composés de 3 personnes et moins, 4 000 € pour les ménages composés de 4 personnes et plus).

Par délibération n° 2014-0340 du 15 septembre 2014, le Conseil de communauté a validé l'évolution du dispositif Plan 3A afin d'assouplir les conditions d'octroi de la prime en :

- élargissant les conditions d'éligibilité des bénéficiaires : ménages primo-accédants éligibles au prêt à taux zéro en vigueur, la signature dudit prêt n'étant pas obligatoire,

- élargissant les conditions de labellisation des programmes : les programmes de logements individuels groupés situés dans des opérations d'aménagement encadrées par la Communauté urbaine pourront être labellisés au titre du dispositif Plan 3A,

- prolongeant le dispositif expérimental jusqu'à la fin de l'année 2015 dans la limite du budget voté, représentant environ 1 100 primes.

Pour un objectif de 1 100 primes, le budget prévisionnel a été estimé à 3 630 000 €. Le montant total de l'autorisation de programme votée s'élève à 2 630 000 €, elle est aujourd'hui consommée à 50 %.

Compte tenu du rythme d'octroi des primes, qui devrait s'accélérer avec l'assouplissement des critères d'éligibilité pour les ménages, le besoin d'autorisation de programme complémentaire pour poursuivre le dispositif jusqu'à l'objectif de 1 100 primes est estimé à 1 000 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal en 2015 sur l'opération n° 0P15O2863.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 630 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 5 novembre 2014.